

**POINT FOCAL NATIONAL DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
POUR LA LUTTE ANTIMINES  
REUNION DES COMITES PERMANENTS  
Genève du 21 au 25 juin 2010**

---

Messieurs les Coprésidents ;  
Mesdames et Messieurs les participants ;  
Très Chers Collègues ;

La République Démocratique du Congo tient tout d'abord à vous remercier de l'attention que vous voulez bien accorder à cette brève allocution.

En effet, notre exposé de ce jour porte principalement sur les activités de déminage conformément aux recommandations du Sommet de Carthagène.

Messieurs les coprésidents ;

Comme vous le savez, la République Démocratique du Congo reste toujours butée au problème d'établissement de la cartographie réelle des zones minées. Pour pallier à cette difficulté, la méthode GMAS utilisée depuis 2009 a permis à ce qu'une évolution remarquable soit enregistrée dans le cadre de la mise en œuvre du plan de Carthagène. Ici, nous pouvons souligner que cette méthode nous a permis d'enquêter 20 Territoires sur 150 qui existent à travers le Territoire National.

Dans le même cadre, avec DCA et MSB, le champ de mines de KABUMBA dans la Province du Katanga considéré jusque là comme le plus vaste champ de Mines du pays avec 913 000 m<sup>2</sup>, a été nettoyé.

Toujours au cours de la même période, c'est-à-dire celle qui a trait à la mise en œuvre du plan de Carthagène, nous avons découvert, avec l'assistance de l'ONG MAG, un autre champ de mines dans la Province du Bas Congo, le long de la frontière avec l'Angola.

En tout état de cause, nous continuons à faire des découvertes des sites ou autres champs des Mines dans le Territoire.

Qu'à cela ne tienne, nous restons, avec tous les acteurs sur terrain, butté aux difficultés liées aux voies de communication, mais aussi au climat, à la végétation ainsi qu'aux distances qui ne rendent pas facile la tâche des opérateurs.

La question de l'Education aux risques des Mines est très bien assumée par les ONG Nationales en étroite collaboration avec les Opérateurs internationaux.

En ce qui concerne l'Assistance aux Victimes, le nombre total de victimes des mines et REG rapportées jusqu'à ce jour est de **2288** réparti comme suit :

- Hommes : **1323**
- Femmes : **479**
- Inconnus : **486**

Nombre de victimes appareillées jusqu'à ce jour : **494**

Nombre de victimes rapportées en 2009 : **105**

Pour ce point précis, le Gouvernement de la République, à travers le Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale vient d'achever l'élaboration de la stratégie nationale de protection sociale des groupes vulnérables en République Démocratique du Congo et a inclut la question des survivants des mines, à l'instar des autres personnes handicapées.

Le Projet en cours de préparation est soumis à l'organisation dans les tous prochains jours d'un Atelier national sur l'assistance aux victimes des mines/REG et autres personnes en situation de handicap avec trois objectifs majeurs à savoir:

- L'Elaboration d'un plan d'action national pour l'assistance aux victimes des mines/REG et autres personnes en situation de handicap ;
- La Mise sur pied d'un mécanisme national de coordination de l'assistance aux personnes en situation de handicap, y compris les victimes des mines/REG ;
- L'Organisation d'un Plaidoyer national sur la question du handicap en RDC.

Avant de terminer mon allocution, je voulais dire un mot sur le cadre légal ainsi que sur la structure nationale.

En ce qui concerne le cadre légal, le texte est toujours au Parlement et vient de subir une seconde et dernière lecture de la Commission Défense et Sécurité de l'Assemblée nationale au cours de la session de mars. Nous comptons l'avoir enfin à la session prochaine.

Pour la structure Nationale, il y a lieu de vous signaler que la Coordination du Point Focal National de la République Démocratique du Congo vient d'être dotée d'un nouveau membre désigné par le Ministre des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale pour les questions de l'Assistance aux victimes.

Enfin, étant donné toutes les contraintes qu'a connu la RDC jusqu'à ce jour pour remplir fidèlement son obligation conventionnelle sur la mise en œuvre de l'article 5, je saisis cette occasion pour annoncer notre souhait de présenter à la session prochaine des Etats parties la demande de prolongation de la date limite prévue en 2012 pour le nettoyage de mon pays.

Je vous remercie.

Maître SUDI ALIMASI KIMPUTU  
Coordonnateur du Point Focal National  
de la République Démocratique du Congo  
pour la Lutte Antiumines.